

Épreuve de note administrative

La rédaction de l'introduction

Nous vous proposons de rédiger une introduction pour le sujet de note administrative du concours 2025 d'inspecteur principal des finances publiques.

Rappel du sujet :

Vous êtes Alix MAURIN, inspecteur(rice) principal(e) des Finances publiques, adjoint(e) au responsable du pôle transverse/stratégie, affecté(e) à la Direction départementale des Côtes-du-Sud. La Directrice départementale est conviée à un forum, qui évoquera, en marge des jeux paralympiques, la situation du handicap en France. À ce titre, elle vous demande de lui préparer une note dressant le bilan de la politique en matière de handicap en France et plus particulièrement du point de vue des services publics.

De plus, dans le cadre de la prochaine convention des cadres A de la DDFiP, votre Directrice souhaite aborder ce sujet auprès de l'ensemble de ses cadres. À ce titre, elle vous demande de préparer un support qui sera diffusé en séance présentant des actions qui pourront être mises en œuvre au sein de la direction. Votre présentation prendra la forme d'un diaporama et détaillera 5 à 6 actions concrètes à court et moyen terme, dont certaines pourront être innovantes, en faveur de l'accompagnement du handicap.

Proposition de corrigé

	<p>Direction départementale des finances publiques des Côtes-du-Sud Pôle transverse/stratégie Affaire suivie par : Alix Maurin Mél. : ... Tél. : ... A..., le ...</p> <p>Note à l'attention de Madame la Directrice départementale</p> <p>Objet : Bilan de la politique du handicap en France</p>
<p><i>L'introduction comporte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>une accroche (ici, le contexte des jeux paralympiques, évoqué dans le sujet)</i> - <i>des données chiffrées et une définition</i> - <i>une problématique (une loi ancienne / des résultats encore trop partiels)</i> - <i>une annonce de plan</i> 	<p>L'organisation des jeux paralympiques par la France à l'été 2024 a été l'occasion de mettre en lumière la situation du handicap et d'accélérer des politiques de mise en accessibilité, en particulier des gares et du métro parisien. En France, 13 % de la population française est touchée par un handicap, qu'il soit moteur, sensoriel – auditif ou visuel – cognitif ou psychique. D'une manière générale, le handicap est considéré comme le résultat de l'interaction entre la personne atteinte d'une déficience et les obstacles extérieurs à cette personne. Dès 1975, le handicap a fait l'objet d'une loi d'orientation qui a notamment affirmé le principe de l'accessibilité des locaux d'habitation, des transports publics et des installations ouvertes au public. 50 ans plus tard, force est de constater que des progrès restent à réaliser pour garantir pleinement les droits des personnes handicapées.</p> <p>Si de nombreuses actions ont été engagées pour faire progresser les droits des personnes handicapées (I), les résultats obtenus restent à conforter (II).</p>